

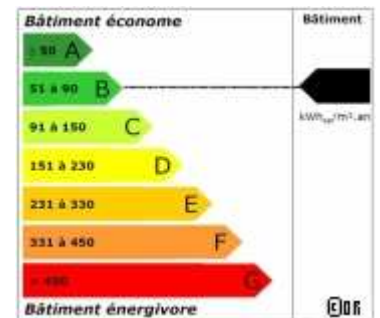
RT 2012, RT 2020 L'une est nécessaire, L'autre... aussi ?

RT 2005, RT 2012, RT 2020 : si, a priori, ces réglementations thermiques se succèdent les unes aux autres pour toujours plus de performance énergétique, certains acteurs semblent prendre de l'avance sur la RT 2020 alors que la RT 2012 n'a pas encore pointé son nez. Pourtant, la deuxième serait bien plus indispensable. Explications.

Issue du protocole de Kyoto visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en provenance des bâtiments, la Réglementation Thermique 2005 (RT 2005), en vigueur, a pour but de fixer une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage. Autrement dit, s'appliquant à tous les permis de construire déposés depuis le premier septembre 2006, elle vise à faire baisser la consommation énergétique des bâtiments neufs de 15% par rapport à la RT 2000.

RT 2012 ou généralisation des Bâtiments Basse Consommation (BBC)

"Les principales modifications apportées par la RT 2012 sont un renforcement des exigences de consommation d'énergie", souligne Bernard Sesolis, directeur du bureau d'études Tribu énergie. "Pour l'instant, la RT 2012 se cale sur le BBC", poursuit-il. En clair, les programmes résidentiels afficheront une consommation oscillant entre 40 et 65 kWh_{ep}/m²Shon/an. "Quant au tertiaire, il y aura, aussi, des valeurs absolues différentes selon le type de bâtiment et le site climatique", souligne Bernard Sesolis, Bref, la RT 2012 rendra obligatoire la construction de Bâtiments Basse Consommation et ce dès 2011.



Si ces niveaux d'exigences n'ont pas encore été définis, "ils seront précisés au plus tard fin janvier 2010", poursuit Bernard Sesolis. Le calendrier est le suivant : fixés début 2010, les textes réglementaires sortiront mi-2010 et concerneront les permis de construire déposés à partir du premier janvier 2011 pour tous les bâtiments non résidentiels et les opérations habitats ANRU. La réglementation sera généralisée à tous les bâtiments à partir du premier janvier 2013.

Une étape vers la RT 2020

Programmée dès 2005 dans le cadre de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) issue du protocole de Kyoto, la mise en oeuvre de la RT 2012 a bénéficié, selon Bernard Sesolis, de l'"accélérateur" que représente le Grenelle de l'environnement. Un Grenelle qui a également mis sur la table la RT 2020, qui porte sur les bâtiments à énergie positive (BEPOS), produisant davantage d'énergie qu'ils n'en consomment.

La perspective de la RT 2020 ainsi que les exemples de réalisations et de projets à énergie positive - tel la tour Elithis livrée en 2009 à Dijon ou le projet 'Green Office' de Bouygues Immobilier, pour n'en citer que deux - ne rend-t-elle pas obsolète la RT 2012 ? D'une part, Bernard Sesolis précise que la définition d'énergie positive reste floue. En effet, si le concept de production d'énergie ne prête pas à confusion, il est en revanche plus difficile d'évaluer ce qu'il faut "mettre dans la balance" quand il est question de consommation énergétique. "Intègre-t-on les équipements et la quantité d'énergie nécessaire pour construire le bâtiment ?", souligne par exemple le directeur de Tribu énergie.

RT 2012, RT 2020 L'une est nécessaire, L'autre... aussi ?

D'autre part, tout en précisant qu'une construction à énergie positive "*coûte pour l'instant trop cher, ce qui empêche sa banalisation*" et que "*tous les acteurs ne sont pas prêts car ils n'ont pas encore toutes les compétences requises*", Bernard Sesolis estime que la RT 2012 conserve, malgré le spectre de la RT 2020, toute sa pertinence. Il considère en effet qu'avant de construire des bâtiments produisant de l'énergie, il est d'abord nécessaire d'ériger des bâtiments "*vertueux*", c'est-à-dire qui en consomment a minima. En fait, les BBC - que va généraliser la RT 2012 - préparent "*l'étape suivante*", celle de l'énergie positive.

A pertinence de la RT 2012, pertinence de la RT 2020 ?

Si la RT 2020 ne remet pas en question la pertinence de la RT 2012, Bernard Sesolis, lui, interroge la nécessité de la RT 2020 : "*la généralisation du BEPOS est-elle une fin en soi ?*". Précisant que l'énergie produite par un bâtiment est à l'heure actuelle systématiquement réinjectée dans le réseau électrique, il s'interroge notamment sur le maillage électrique très complexe du réseau et sa capacité d'être "*géré avec un nombre considérable de très petites productions*".

Reste donc une interrogation de fond. "*Un bâtiment a-t-il vocation à devenir une centrale électrique ? Je n'en suis pas sûr*", relève Bernard Sesolis en faisant référence à l'engouement pour le photovoltaïque. S'il juge que la multiplication de panneaux solaires sur les toits de nos bâtiments pourrait être excessive, Bernard Sesolis précise néanmoins : "*Il faut faire du solaire*". En clair, le Grenelle de l'environnement et la perspective de la RT 2012 ont permis de mettre l'accent sur l'urgence écologique. "*On sait que ça n'est pas encore rentable mais c'est crucial d'en faire*", conclut le directeur de Tribu énergie.